

**Zeitschrift:** Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse  
**Herausgeber:** Aînés  
**Band:** 4 (1974)  
**Heft:** 9

**Rubrik:** Informations sociales

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



CONFÉDÉRATION

LA CHRONIQUE **AVS**

**Un temps pour tout**

L'AVS? Toutes les conversations tournent autour de ce treizième mois qu'il faut absolument verser pour contrebalancer les méfaits de l'inflation. Ce treizième mois rendra service à ceux qui en ont besoin. Aux autres aussi, puisque les droits des rentiers de l'AVS sont les mêmes pour tous.

Abandonnons ce treizième mois pour en arriver à un sujet qui devient de plus en plus une querelle entre les anciens et les modernes... Les anciens disent: « Vous, les cadets, vous regrettez de nous entretenir sous le couvert de vos cotisations comme si nous ne méritions pas votre appui. »

Les cadets, que disent-ils? Pas grand-chose: ils... paient leurs cotisations parce qu'ils y sont contraints, avec l'espoir que le deuxième pilier leur assurera une vieillesse heureuse. Entre deux, il y a une génération qui se demande à quelle sauce elle sera mangée: « Bon, c'est étrangement vrai: nous payons aujourd'hui des cotisations qui permettent à nos aînés d'obtenir une rente décente. Le problème, pour nous, c'est de savoir si les cotisations qui serviront à nous constituer nos rentes, suffiront. Les cotisants risquent de diminuer en nombre — si les étrangers quittent le pays, tel sera le cas —, alors que celui des rentiers augmente. N'y aura-t-il pas, un jour, déséquilibre et n'en ferons-nous pas les frais? »

**LE 1<sup>er</sup> AOÛT: DES AVERTISSEMENTS**

Il faut loyalement reconnaître que les propos officiels tenus au soir du 1<sup>er</sup> Août n'ont pas été tous empreints d'un optimisme béat. Quelques-uns de nos compatriotes y ont trouvé plus d'un avertissement. L'ombre des nuages noirs s'étend déjà sur notre pays. Celui qui promène un œil attentif sur nos journaux n'en peut nier l'existence.

La Suisse va, semble-t-il, au-devant de lendemains qui déchantent. Il y aura de mauvais moments à passer, même si les économistes connaissent les remèdes à administrer aux situations les moins engageantes. Les crises qui se sont succédé entre les deux guerres mondiales ne devraient pas se reproduire en l'état actuel des choses. Mais sait-on jamais! Toujours est-il que l'on peut sans difficulté aucune « remonter la pendule » des Suisses du Troisième Age: ils n'ont pas à craindre pour leurs rentes, mais qu'ils sachent que ceux qui les suivent ont repris à leur compte les questions qu'ils se posaient hier encore...

**DE CI, DE LA**

Qui oserait prétendre que les rentes de l'AVS sont les mêmes pour tous? Certains de nos lecteurs semblent le croire encore. D'autres seraient là pour témoigner du contraire, eux qui se plaignent des écarts « souvent importants » qui séparent les « besogneux » des privilégiés. Ajoutons que lesdits écarts ne sont pas aussi larges qu'on les décrit et que l'on remarque une tendance au nivellement: les rentiers de 1974 « touchent » dans une bonne proportion le maximum (actuel) de Fr. 800.-

par mois pour une rente simple ou de Fr. 1200.- pour une rente de couple.

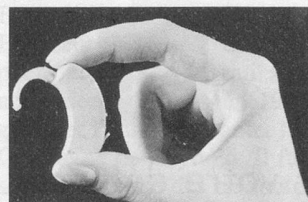
Les veuves, quoi qu'en puisse penser une de nos lectrices, et soit dit en nous plaçant sur le seul plan de la rente AVS, sont incontestablement moins à plaindre que les femmes divorcées. Il est temps de le souligner, et ce malgré les améliorations apportées à la condition des secondes, par la 8<sup>e</sup> révision de l'AVS. Il ne faut pas oublier que l'AVS, c'est l'Assurance-vieillesse et survivants. Les veuves, comme les orphelins, sont des survivants. Il est vrai que l'on distingue dans les veuves deux catégories (au départ) distinctes, en prenant la limite des 45 ans avec, comme barrière, d'un côté, celles qui n'ont pas d'enfants non plus et qui n'ont pas été mariées pendant cinq ans au moins. Pour elles, c'est l'allocation unique; pour les autres, une rente en bonne et due forme. La différence est sensible, mais elle s'explique par le fait qu'une veuve de moins de 45 ans, sans enfant, « risque » davantage de se remarier, pour reprendre la terminologie de l'une de nos correspondantes, qu'une veuve plus âgée et avec une famille constituée.

Contrairement à une opinion assez répandue, les prestations complémentaires n'ont pas (encore!) été supprimées, pas plus que la limite des revenus n'a été augmentée. Il y a là une double confusion à laquelle il faut faire la chasse. On se demande parfois où l'on va chercher tous ces bruits!

Et puis enfin, Madame, qui donc a pu vous dire que la rente de couple « valait » deux fois la rente simple? Si ceux qui vous ont induite en erreur — sans le vouloir, assurément — persistent dans leurs affirmations, il faut résolument les contrarier en les informant que la rente de couple équivaut à une rente simple et demi. Ou, si l'on veut, à 150 % de la rente simple. On comprend, face à ces indications fausses, que vous ayez envie de crier à l'injustice. Or, il n'y a point là d'injustice en ce qui vous concerne. Prenez l'exemple de tout à l'heure: une rente maximum (aujourd'hui) de Fr. 800.- pour une personne seule et de Fr. 1200.- pour un couple: la démonstration est faite...

Qu'on nous permette une dernière remarque: ce qui est vrai dans le canton de Vaud en matière d'aide aux personnes âgées ne l'est pas forcément dans le canton de Genève ou dans un autre canton! Il s'agit d'éviter des comparaisons trompeuses, de comparer des choses qui ne se comparent pas (totalement). La précision vaut pour plusieurs de nos lecteurs, qui ont relevé que la République du bout du lac se montrait plus généreuse que le Pays de Davel, preuves à l'appui. C'est vrai: les règlements cantonaux sont différents...

Paul-Armand Olivier



**Durs d'oreille? GRATIS**

Toute personne soucieuse d'une bonne audition peut obtenir **gratuitement** notre petit appareil factice en plastique. Veuillez nous envoyer le bon ci-dessous muni de votre adresse.

**CENTRE ACOUSTIQUE SIGMUND SCHWARZ**  
Appareils et lunettes acoustiques depuis 20 ans  
Hottingerstrasse 4, 8032 Zurich, Tél. 01 - 47 45 87

Envoyez-moi gratis et franco votre petit appareil factice en plastique. Reste ma propriété.

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Localité : \_\_\_\_\_ Age : \_\_\_\_\_